

Nouvelles émissions

En vertu du *Canadian Railways Refunding Act, 1935*, a été faite, le 1er février 1937, une émission d'obligations du *Canadian National Railway Company Dominion Guaranteed Bonds* qui a servi au paiement des prêts temporaires faits par l'Etat en 1936 pour conversions. Cette émission était de:

\$15,500,000 2½ p. 100 obligations de sept ans, vendues à 98.75 p. 100 au coût annuel pour le Réseau de 2.46 p. 100.

\$20,000,000 3 p. 100 obligations de quinze ans, vendues à 98.75 p. 100 au coût annuel pour le Réseau de 3.11 p. 100.

Une émission de \$14,000,000 *Canadian National Railway 2½ p. 100 Equipment Trust Certificates*, Series "O" 1937 a été faite pour pourvoir au paiement partiel des achats de nouveau matériel, achats qui s'élèvent à plus de \$19,000,000. Les certificats, à échéance en série et dix paiements annuels, ont été vendus à 98.62 p. 100, au coût annuel pour le Réseau de 2.82 p. 100.

GÉNÉRALITÉS

Employés, rémunération, etc.

Le nombre moyen d'employés au service du Canadien National en 1937, était de 79,471, chiffre que l'on compare à 78,836 en 1936. La rémunération totale s'est élevée à \$117,804,769 contre \$111,221,129 en 1936, une augmentation de \$6,583,640, ou de 5.92 p. 100.

Le rapport de l'an dernier mentionnait la création de bureaux d'arbitrage et d'enquête pour étudier la requête des employés que soit supprimée la déduction de 10 p. 100 des salaires payés au Canada. Le 1er février 1937, le Canadien National et le Pacifique Canadien ont tous deux suivi la recommandation du tribunal, fondée sur la principale cause du litige, que la déduction soit portée de 10 à 9 p. 100. Les représentants des employés continuèrent à réclamer la suppression totale de la déduction qui existait, en vertu de diverses ententes, depuis décembre 1931. Cette déduction était de 15 p. 100 en 1934 et pour les cheminots et télégraphistes elle fut de 20 p. 100 pendant six mois, en 1933. Cette déduction générale de 15 p. 100, par entente du 3 novembre 1934, fut réduite à 12 p. 100 le 1er janvier 1935 et à 10 p. 100 le 1er mai 1935.

Le 29 mars 1937, la direction des deux réseaux s'entendit avec les employés pour réduire graduellement la déduction de salaire, celle-ci étant réduite à 8 p. 100 le 1er avril 1937, à 7 p. 100 le 1er juin, à 6 p. 100 le 1er août, 5 p. 100 le 1er octobre et 4 p. 100 le 1er décembre. Le 1er février 1938, cette déduction était de 2 p. 100 et le 1er avril 1938 les salaires de base seront restaurés. Le cas d'employés sujets à d'autres échelles de déduction a aussi été réglé sur une base de réduction proportionnelle.

Il est à noter que les réseaux de première classe aux Etats-Unis, avec une augmentation de trafic de 2.8 p. 100, ont vu leurs frais augmenter de 6.4 p. 100, alors que le Canadien National, avec une augmentation de trafic de 6.3 p. 100, n'enregistre qu'une augmentation de 5.4 p. 100 dans ses frais d'exploitation.

Autres revenus nets et profits et pertes

Les comptes groupés sous ce titre accusent une augmentation de \$596,634 sur les chiffres de 1936.

Impôts: Ils se sont élevés à \$6,697,242 contre \$6,743,147 en 1936. Ces chiffres ne tiennent pas compte de la taxe de vente acquittée lors de l'achat de matériaux et qui a coûté au réseau quelque \$4,200,000 en 1937.

Hôtels: Les recettes ont continué à augmenter laissant un surplus d'exploitation pour l'année de \$200,087 après paiement des impôts, soit une augmentation de \$40,070 sur 1936.

Loyer de matériel: Ils ont augmenté de \$555,000.